



FÉDÉRATION
DES MÉDECINS
OMNIPRATICIENS
DU QUÉBEC



No d'activité : 99898

Les troubles hormonaux en ménopause

Mercredi 13 mai 2026 de 18:00 à 21:15



Café Ricardo

310-B, rue d'Arran, Saint-Lambert



Président de séance

Dre Ginette Barrière

Message des organisateurs

ACTIVITÉ EN PRÉSENTIEL SEULEMENT

Pour vous inscrire cliquez sur le mot « Inscription » sous la description de cette activité, laquelle est parue dans le calendrier de formation du site web de l'AMORSL. Pour toute question relative à cette activité, veuillez communiquer à l'adresse suivante: emc-amorsl@amorsl.ca.

Nombre de places limité à 38 participants.

L'Association des médecins omnipraticiens de Richelieu-Saint-Laurent désire vous faire part que toutes les activités de formation sont offertes prioritairement aux omnipraticiens membres de l'AMORSL.

Horaire

18:00 - 19:30

Les troubles hormonaux en ménopause

Dre Marie-Claude Tanguay

19:30 - 19:45

Pause

19:45 - 21:15

Les troubles hormonaux en ménopause : SUITE

Dre Marie-Claude Tanguay

Objectifs

Les troubles hormonaux en ménopause

À la fin de cette présentation le participant pourra:

- a. Identifier les indications et les contre-indications au traitement hormonal systémique (contraceptifs oraux ou hormonothérapie substitutive chez la patiente ménopausée).
- b. Souligner la nécessité ou non de cesser l'hormonothérapie substitutive dans la vie d'une femme.
- c. Nommer les indications pour le traitement avec testostérone chez la femme ainsi que les risques et bénéfices de ce traitement.

Les troubles hormonaux en ménopause : SUITE

À la fin de cette présentation le participant pourra:

- a. Discuter des options thérapeutiques alternatives avec les patientes ne pouvant pas ou ne voulant pas bénéficier d'un traitement hormonal systémique.
- b. Discuter des traitements hormonaux et non hormonaux sur le syndrome génito-urinaire de la ménopause.
- c. Référer en gynécologie au moment opportun.

Évaluation



Une fois l'activité terminée, veuillez l'évaluer à partir de ce code QR. Vous recevrez également un lien après l'activité.

Accréditation

La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, organisme pleinement agréé en formation continue par le Collège des médecins du Québec, reconnaît 3,00 heure(s) d'activité reconnues au sens du Règlement sur la formation continue obligatoire des médecins du CMQ, soit 3,00 heure(s) de catégorie A et 0,00 heure(s) de catégorie B (AEEP). Le Code d'éthique en DPC du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté (www.cqdpcm.ca).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de Organon

Cette activité est admissible aux allocations du fonds de formation ou au ressourcement.

Tous les participants sont invités à se créer un compte au www.fmoq.org en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents) à <https://padpc.fmoq.org>